



Info Servion

Information périodique de la Municipalité

avril 2024

PLAN ENERGIE ET CLIMAT COMMUNAL (PECC)



Au terme de la première année de travail, la Municipalité a arrêté un plan d'actions à mettre en œuvre d'ici à fin 2027 dans le cadre de son engagement en faveur de la transition énergétique et climatique. Les attentes de la population, exprimées en septembre 2023 au travers d'un sondage, ont été prises en compte dans l'orientation des actions.

Contexte

En 2022, la Municipalité a inscrit la commune de Servion dans le programme « Plan énergie et climat communal » proposé par le Canton, afin de faciliter la transition énergétique et d'atteindre les objectifs de la Confédération concernant les émissions d'équivalent CO₂ au niveau communal. L'acceptation par les Vaudois de l'initiative cantonale « pour la protection du climat » le 18 juin 2023 introduit de nouvelles obligations constitutionnelles pour les communes, qui devront à l'avenir se doter de tels plans d'actions pour atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050. La Municipalité de Servion, qui s'est engagée volontairement dans cette démarche, est fière de compter parmi la septantaine de communes vaudoises à se doter d'un tel outil de planification, démontrant ainsi son intérêt à s'engager proactivement pour répondre aux enjeux du réchauffement climatique.

Dans le cadre de cette démarche, la population de Servion avait été invitée à répondre à un sondage d'opinion en septembre 2023. Ce dernier a récolté l'avis de près de 200 personnes soit environ 10% des habitants de 15ans et plus. Les résultats du sondage, le plan d'actions ainsi que le rapport complet de la démarche sont disponibles sur le site internet communal (www.servion.ch), sous la rubrique PECC.

Pour rappel, l'élaboration d'un plan énergie et climat communal consiste, dans une première phase (aujourd'hui terminée), à définir un programme d'actions concrètes en faveur de la transition énergétique et climatique, puis, à les mettre en œuvre sur le territoire communal d'ici à fin 2027.

Cette démarche a permis à la Municipalité de se questionner sur les contraintes et le potentiel de son territoire et de prendre connaissance des préoccupations et attentes de la population exprimées au travers du sondage. Sur cette base, la Municipalité a désormais arrêté un plan d'actions qui couvre trois thématiques, qui sont « Energie & mobilité », « Biodiversité & adaptation aux changements climatiques » et « Formation, participation et exemplarité ».

Vision de la Municipalité

Le territoire de la commune de Servion est situé dans un environnement extrêmement privilégié par sa nature calme, par la beauté de ses paysages mixant forêts et prairies et par le point de vue magnifique sur les Préalpes. La commune de Servion n'est qu'à 20 minutes du centre de Lausanne, 15 minutes de Moudon et 30 minutes de Vevey. Par conséquent, sa position géographique en fait une commune très appréciée des familles notamment. Il est donc important de garder et améliorer ce bien-être en prenant des mesures à long terme afin de mener la transition énergétique et climatique.

La Municipalité s'engage donc pour une politique communale durable qui garantira et répondra aux enjeux de l'urgence climatique. Elle s'engage notamment pour une rénovation énergétique de son propre parc bâti, pour la valorisation des espaces verts, naturels et de rencontres communales, et pour proposer un large panel de mobilités afin que la commune de Servion devienne et reste exemplaire à tous les niveaux.

Mesures retenues

Les numéros des mesures se réfèrent au catalogue cantonal.

Formation, Participation et Exemplarité

A travers les mesures qualifiées de transversales, la Municipalité a pour objectif de sensibiliser l'administration aux enjeux de la durabilité, promouvoir les réalisations concrètes auprès des administrés et les soutenir dans leur engagement individuel.

- Mesure 1 / **Mettre en place une commission pour l'énergie et le climat** : composée de personnes volontaires et intéressées, elle aurait notamment pour missions, de canaliser et faire remonter les demandes, idées et préoccupations de la population.
- Mesure 2 / **Créer un fonds** et déployer une offre de subvention pour la population dans les domaines de l'énergie et de la mobilité notamment.
- Mesure 3 / **Formation** de la Municipalité et du personnel communal liée aux actions afin d'acquérir les compétences pour leur mise en œuvre.
- Mesure 4 / **Participation** : une action annuelle de participation de la population sera organisée en lien avec le plan d'action et le résultat du sondage.

Energie & Mobilité

La Municipalité a pour objectif d'assainir les bâtiments communaux, tirer profit des potentiels énergétique du territoire et promouvoir les modes de transports durables et l'activité physique.

- Mesure 11 / **Assurer l'exemplarité de la commune dans la conception et l'exploitation de ses bâtiments** : la Municipalité mettra en place un suivi énergétique des consommations de ses bâtiments et procédera à des expertises énergétiques CECB+ afin de planifier leur assainissement.
- Mesure 15 / Développer la **production d'électricité photovoltaïque** : la Municipalité entend étudier le potentiel de production liés aux bâtiments communaux (STEP y compris), prioriser et planifier leur équipement.
- Mesure 16 / **Sécuriser/améliorer les infrastructures pour la mobilité douce** : la Municipalité projette de faire un diagnostic du territoire, permettant de prioriser et poursuivre l'équipement, la sécurisation ou encore la modération des axes de mobilités de manière cohérente.

Biodiversité & adaptation aux changements climatiques

La Municipalité a pour objectif de favoriser la biodiversité dans les espaces communaux et de préserver le patrimoine naturel du territoire.

- Mesure 17 / **Renforcer la biodiversité** : l'inventaire des arbres remarquables ou encore un plan d'action en faveur d'espèce faunistique à protéger figurent parmi les mesures envisagées.
- Mesure 18 / **Identifier et lutter contre les espèces exotiques envahissantes** : un inventaire puis un plan de lutte sera élaboré avec l'aide spécialiste.
- Mesure 19 / **Gérer les cours d'eau** : en poursuivant les efforts de préservation de l'étang du Parimbot et menant une étude préliminaire pour identifier les potentiels de renaturation du Flon de Carrouge et de ses affluents.

Suite de la démarche

Les actions retenues vont être mises en œuvre tout au long des trois prochaines années. La Municipalité communiquera régulièrement sur l'avancement de celle-ci par le biais du site internet ou de tout-ménages spécifiques.

Vous souhaitez en savoir davantage ou vous impliquer dans ces actions ? Vous avez des idées ou un projet qui touche à ces thématiques et nécessite un soutien de la Municipalité ? N'hésitez pas à la contacter par e-mail (info@servion.ch) ou par téléphone (021 903 17 08).

La Municipalité